



INTÉGRER LE BOIS ÉNERGIE DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES

Pourquoi et comment passer à l'action ?



LE MOT DU PRÉSIDENT

La forêt représente la moitié des espaces de la région. Sa présence, au cœur de nos paysages, est autant un atout touristique, environnemental qu'économique.

Les Communes forestières, aux côtés de l'ADEME, la Région, la DRAAF et les Départements, se sont engagées dans le développement du bois énergie en valorisant les forêts régionales.

Cet engagement a été suivi par nos collectivités adhérentes avec le développement des chaufferies bois énergie. Ce développement a eu deux leviers bénéfiques :

- la baisse de l'utilisation des énergies fossiles, gage d'une plus grande indépendance énergétique et de la transition énergétique de nos territoires ;
- la mise en gestion d'espaces forestiers qui, jusqu'alors, ne trouvaient pas de débouché.

Les récentes évolutions du marché, augmentant la demande en bois énergie/bois d'industrie, nous conduisent à nous positionner sur l'approvisionnement de nos chaufferies. En tant que propriétaire forestier et maître d'ouvrage de chaufferies, nous avons notre rôle à jouer pour garantir la valorisation locale de notre ressource !

Ainsi seule une implication globale est gage de la pérennisation des filières territoriales bois énergie que nous sommes en train de développer. Vous trouverez dans ce guide tous les éléments pour intégrer le bois énergie dans vos politiques territoriales.

L'équipe des Communes forestières est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Michel Grambert

QUELS ATOUTS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE BOIS ÉNERGIE ?

L'essor du bois énergie contribue au développement durable des territoires, répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

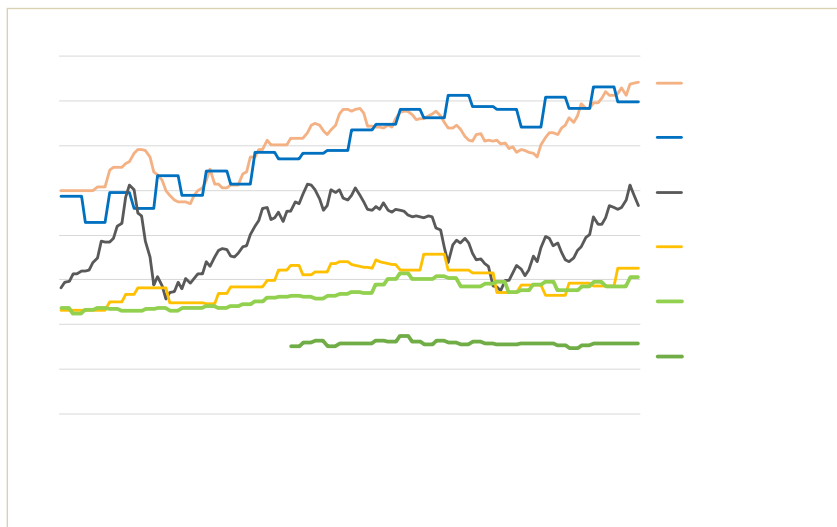
La transition énergétique et la qualité de l'air

Le bois énergie est une ressource renouvelable. Chaque année dans la région, près de 25 % de l'accroissement des forêts est récolté. La forêt est donc en expansion, capitalise du bois et stocke du CO₂. L'utilisation de cette énergie a plusieurs avantages pour les territoires :

- ▶ valorisation d'une ressource renouvelable disponible localement,
- ▶ réduction de l'usage des énergies fossiles et indépendance énergétique,
- ▶ réduction des émissions de gaz à effet de serre produits,

Les chaufferies bois énergie automatiques ont un rendement à hauteur de 80 à 90 %. Ce rendement limite considérablement les composés organiques volatiles. Cette énergie bois, associée à des systèmes de filtration des fumées, ne dégrade donc pas la qualité de l'air !

Le bois énergie : un prix stable et réduit



Le prix de l'énergie bois est l'un des plus faibles du marché. Même avec sa récente augmentation, le prix de la plaquette forestière reste en deçà des autres énergies.

Par ailleurs, seulement 35 % du coût annuel d'une chaufferie bois énergie dépend du prix du combustible. Une augmentation du prix du bois a donc un faible impact sur le coût de fonctionnement de la chaudière. Ce dernier est principalement lié au remboursement de l'investissement (annuités) et aux frais d'entretien et de maintenance.

Le développement de dynamiques locales

Les chaufferies bois énergie se sont développées au début des années 2000. Ce développement a permis la mise en place d'une filière économique de la conception des chaufferies à leur approvisionnement.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur environ 100 000 tonnes de bois sont consommées par les chaufferies. Ces activités représentent aujourd'hui en Provence-Alpes-Côte d'Azur plus de 80 emplois directs.

L'utilisation d'une ressource renouvelable en circuit-court permet donc de conserver la plus-value de sa transformation sur le territoire. Plus de 1 100 emplois ont été développés dans le cadre de cette filière, ils sont pérennes et non délocalisables (source Ademe - Outils Tete).

Les réseaux de chaleur au bois, desservant plusieurs bâtiments, mutualisent des investissements et améliorent les performances économiques et environnementales des installations.

Entretien des forêts de faible qualité

Le développement du débouché bois énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur a conduit à l'exploitation des peuplements forestiers qui ne trouvaient pas de marché (bois de faible qualité ou invendus). La récolte de bois dans ces forêts a permis la mise en place d'une réelle gestion, gage de réduction du risque incendie.

COMMENT CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE BOIS ÉNERGIE TERRITORIALE ?

De la forêt aux chaufferies

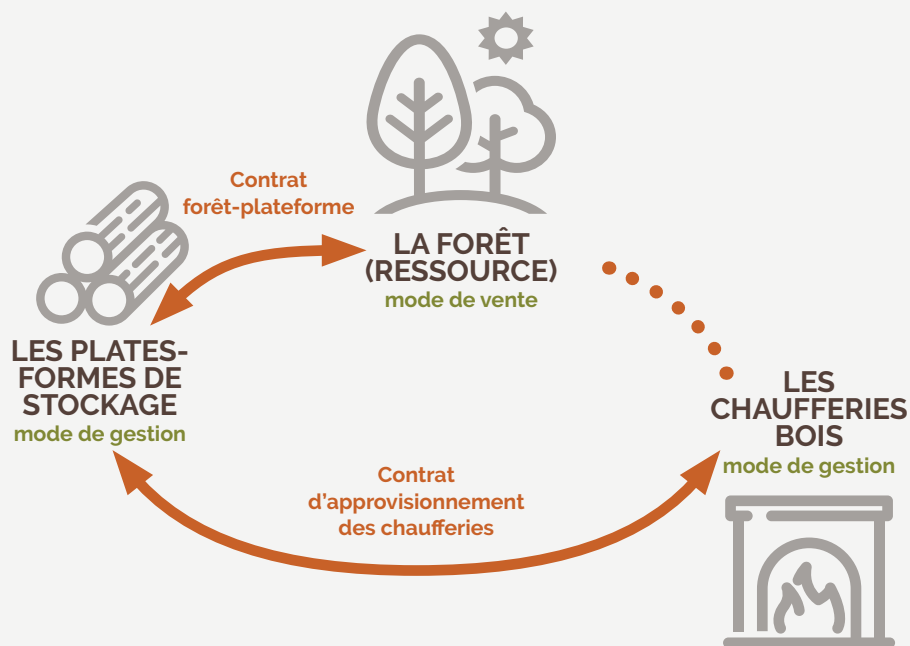
Pour développer une filière bois énergie, il est nécessaire de prendre en compte et d'agir sur les trois piliers de la filière :

- ▶ le développement des chaufferies bois énergie
- ▶ la structuration de l'approvisionnement
- ▶ la mobilisation de la ressource forestière

Les territoires ont les compétences et des leviers d'action pour intervenir sur chacun de ces piliers.

Pour un fonctionnement optimal, les trois piliers peuvent être liés sous la forme de contrats :

- ▶ entre les propriétaires forestiers et le gestionnaire de la plateforme,
- ▶ entre le gestionnaire de la plateforme et les chaufferies bois énergie.



Une échelle d'action adéquate

Le développement d'une stratégie bois énergie doit être mis en place à l'échelle d'un regroupement de communes afin de garantir la rentabilité économique de la filière. Il est intéressant pour les intercommunalités d'identifier les opportunités de se regrouper afin d'avoir de meilleurs leviers d'actions.

L'échelle d'action doit être définie en fonction :

- ▶ des dynamiques bois énergie du territoire (développement des chaufferies et approvisionnement)
- ▶ des dynamiques territoriales contiguës

Des élus mobilisés dans leurs commune et intercommunalité

Les élus interviennent à plusieurs titres pour mettre en oeuvre une stratégie bois énergie :

- ▶ propriétaire forestier
- ▶ maître d'ouvrage de bâtiments
- ▶ aménageur du territoire
- ▶ acteur du développement économique.

Cette dernière doit obligatoirement être intégrée dans la politique globale du territoire et notamment dans les documents de planification cadre tels que : Plans climat, documents d'urbanisme, Contrats de transition énergétique...

Ces leviers d'action sont mis en oeuvre par les élus à deux échelles :

- ▶ au niveau intercommunal, les élus fixent les objectifs de développement et engagent les projets intercommunaux.
- ▶ à l'échelle communale, les élus gèrent leur forêt et engage les projets communaux.

Il est préconisé d'initier le développement de la demande en bois énergie via le développement de chaufferies avant d'envisager tous les investissements nécessaires sur le territoire.

COMMENT CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE BOIS ÉNERGIE TERRITORIALE ?

OBJECTIF 1 :

Développer la demande en bois énergie

Les communes et intercommunalités, en tant que maître d'ouvrage de bâtiment et aménageurs du territoire, peuvent avoir deux leviers d'actions :

- ▶ étudier systématiquement la faisabilité du chauffage au bois pour leur bâtiment
- ▶ étudier la mise en place de réseaux de chaleur bois afin de desservir plusieurs bâtiments publics et privés.



Exemples d'actions possibles

- Etudier la solution bois énergie lors de tout nouveau projet de construction/ rénovation ou remplacement de chaudière au sein des collectivités
- Etudier la solution réseau de chaleur bois énergie sur les secteurs d'habitats groupés
- Faire la promotion du bois énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du territoire (ex : secteurs de la santé et de l'accueil du public, hébergements denses, industries...)
- Faire la promotion des solutions de vente de chaleur bois auprès des structures souhaitant se doter de chaudières bois énergie mais n'ayant pas les capacités d'investissement
- Pour les chaudières en fonctionnement, travailler sur les critères des consultations afin de garantir le lien entre les chaudières et la ressource en bois locale



OBJECTIF 2 :

Structurer l'approvisionnement

Les communes et intercommunalités, en tant qu'aménageur du territoire et acteur du développement économique, peuvent s'engager dans le développement d'une offre d'approvisionnement en bois local.

Lorsque la demande en bois énergie devient suffisamment importante (environ 2 000 t de plaquettes consommées par an) et qu'aucun opérateur économique ne s'est positionné durablement sur le territoire, la structuration de l'approvisionnement devient un enjeu.

En lien avec les entreprises privées intervenant sur le territoire, les collectivités peuvent engager des réflexions sur l'investissement dans la transformation du bois (hangar, broyeur...). Pour ce faire, une étude de faisabilité sur les besoins permettra de préciser les investissements nécessaires. Les entreprises peuvent être associées au projet des collectivités en tant que partenaire du projet ou prestataire.



Exemples d'actions possibles

- Etudier la mise en place et la gestion d'équipements de transformation et de stockage du combustible en lien avec les entreprises locales
- Inciter à un approvisionnement de qualité et de bois issus d'une gestion durable des forêts en faisant appel à des fournisseurs adhérant à la charte qualité bois décheté et à du bois provenant de forêts certifiées type PEFC...



OBJECTIF 3 :

Consommer la ressource bois locale

Les communes, en tant que propriétaire forestier, disposent d'une ressource renouvelable dont il est possible d'orienter sa consommation localement.

Les forêts communales disposent d'un document de gestion durable des forêts qui prévoit sur le long terme les coupes et travaux à réaliser. A partir de ce document, les Maires décident de la commercialisation de leurs bois en lien avec l'ONF, leur gestionnaire forestier. Les Maires ont à ce moment là la possibilité de choisir d'orienter leur bois vers des transformateurs locaux en faisant évoluer les modes de vente de ses bois.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins de la filière bois énergie/industrie régionalement, les communes peuvent être amenées à réaliser des travaux afin de commercialiser plus de bois et entretenir les espaces forestiers.



Exemples d'actions possibles

- Travailler sur l'accessibilité de la ressource afin de mobiliser du bois supplémentaire
- Inciter les communes à adapter les modes de vente des bois communaux pour alimenter les plateformes bois énergie locales (contractualisation...)
- Inciter les communes avec chaufferies bois à participer à des contrats d'approvisionnement pluriannuel avec leur fournisseur



QUELLE ORGANISATION ?

Phase 1 - Un diagnostic préalable

Il est nécessaire pour les élus et techniciens de disposer d'un diagnostic préalable. Ce dernier permettra d'identifier les leviers d'actions ainsi que les enjeux sur les territoires à partir de plusieurs analyses :

- ▶ ressource mobilisable en bois énergie : prix et volume
- ▶ étude du potentiel en bois d'œuvre et des sous-produits qui pourraient être valorisés en bois énergie
- ▶ état actuel et à venir du développement des chaufferies bois énergie : nombre, consommation et puissance des chaufferies en fonctionnement et en projet
- ▶ état actuel et projets d'investissement des entreprises privées dans la filière bois énergie
- ▶ étude comparative entre les besoins en bois énergie et les capacités du territoire à y répondre.

Phase 2 - Définition et mise en œuvre d'une stratégie bois énergie

Il est proposé aux territoires de mettre en place un groupe de travail avec les élus de l'intercommunalité et des communes. Les réunions du groupe de travail devront être l'occasion de :

- ▶ présenter les enjeux et leviers d'action identifiés dans le diagnostic
- ▶ fixer les priorités des élus du territoire
- ▶ décliner ces priorités sous la forme d'une stratégie bois énergie
- ▶ inscrire cette stratégie dans une délibération au niveau du territoire
- ▶ éclipser la stratégie sous la forme d'un plan d'actions opérationnel
- ▶ échanger sur les opportunités de financement des actions

La définition d'une stratégie globale sur le territoire permettra de démontrer l'intérêt et la complémentarité des actions menées. Une fois par an, le groupe de travail des élus pourra être réuni afin de faire le bilan des actions réalisées et fixer les priorités.

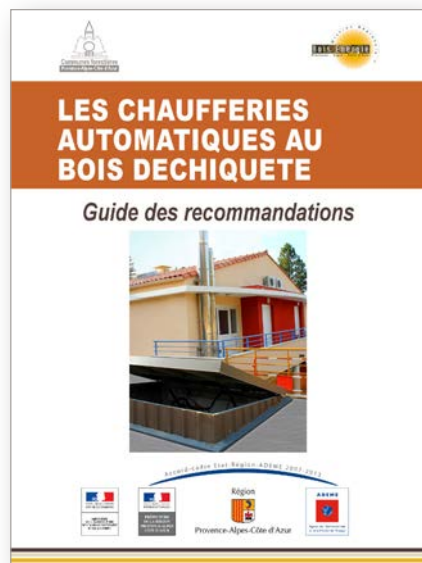


Accompagnement des Communes forestières

Les Communes forestières dans le cadre de la Mission régionale bois énergie peuvent apporter un appui auprès des territoires dans les différentes phases :

- ▶ suivi et observation de la filière régionale bois énergie : identification des enjeux bois énergie sur les territoires
- ▶ développement de projets de chaufferie et de réseaux de chaleur de qualité : appui technique à l'identification du potentiel de développement de chaufferies et réseaux de chaleur
- ▶ structuration de l'approvisionnement et sécurisation des filières bois énergie territoriale : appui à la définition des besoins en investissement et à l'organisation d'une filière d'approvisionnement locale.
- ▶ intégration de la stratégie bois énergie dans les politiques territoriales et documents de planification : Chartes forestières de territoires, Plans climat, documents d'urbanisme, Contrats de transition énergétique...

Plusieurs guides techniques à disposition



Guide
**Les chaufferies automatiques
au bois déchiqueté**
- Guide des recommandations -



Guide
**Les plateformes bois énergie
avec hangar de stockage**
- Guide des recommandations -

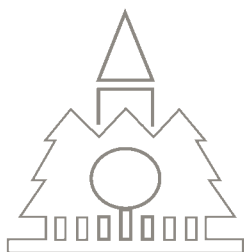
Mais aussi :

- > Les modèles de contrats d'approvisionnement
- > Des formations à destination des élus
- > Des formations pour les techniciens

Le site internet de la Mission Régionale Bois-Energie :

www.bois-energie.ofme.org





Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René Valabre CD7 - 13120 Gardanne
Tél. 04 42 65 43 93 - paca@communesforestieres.org

www.bois-energie.ofme.org

La Mission régionale bois énergie est animée par les
Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur